Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20230530-20230504-DE

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2023/05/04

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mai 2023 - Délibération n° 2023/05/04

Objet : SIGNATURE DE L'ACCORD DE PROGRAMMATION DE RESILIENCE AVEC L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE PORTANT SUR LA SECURISATION DE L'EAU POTABLE ET LA REDUCTION DE SA CONSOMMATION SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CREUSE ET SES AFFLUENTS POUR LA PERIODE 2023-2024

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 23 mai 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond– DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine - ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain –LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – HAMONEAU Nicolas – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – LUMY Bernard - AUGUSTYNIAK Jérôme.

Pouvoirs
1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
3. M. MALIVERT Jacques donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUNEYROU Luc ;
7. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
8. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;

Suppléances : M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLONCHON – M. Michel PICOURET Michel donne pouvoir à M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Marc FERRAND

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	47			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
45		2			

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20230530-20230504-DE

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 janvier 2022, d'attribution du marché n°2021-16 relatif à la réalisation d'une étude de transfert de compétence d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest dans l'objectif de préparer la collectivité et le territoire communautaire à ces transferts de compétence ;
Considérant le contexte défavorable de la ressource en eau par suite des années successives de sécheresse ;
Considérant la proposition d'accord de programmation de résilience de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le bassin versant de la Creuse et ses affluents pour la période 2023-2024 ;

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

L'année 2022 a été la plus chaude jamais mesurée en France et classée en second rang des années les moins arrosées (depuis le début des mesures en 1959). Sur le bassin Loire-Bretagne, des mesures de restriction de l'eau ont été mises en place, de juin à septembre, dans tous les départements. Malgré ces mesures, 36 % des cours d'eau se sont asséchés en août.
Sur le territoire, cela s'est traduit par des tensions très importantes sur la ressource en eau disponible pour l'eau potable (captages, prises d'eau de surface) avec une baisse généralisée comprise entre 30 % et 60 % de la moyenne. Ces tensions ont touché plus ou moins fortement une quinzaine de communes, sept syndicats et la CA Grand-Guéret, concernant 73 700 habitants (soit 63 % de la population du département) situés sur 6 EPCI à fiscalité propre.
Après plusieurs années sèches, la situation de l'année 2022 est venue amplifier les grandes difficultés rencontrées sur le département lors des années précédentes (hormis en 2021 qui a été une année pluvieuse) avec des déficits hivernaux qui sont venus accroitre les effets de la sécheresse estivale et automnale de ces années-là (2018 à 2020).
Le nombres d'assecs, observés en 2022, ont été également plus important sur l'ensemble du département La situation est devenue alarmante dès le mois d'août et n'a cessé de se dégrader jusqu'en décembre.
Pour prévenir qu'une telle situation ne se reproduise, l'agence de l'eau propose aux EPCI de mettre en place avec les communes de leur territoire un plan d'actions personnalisé de sécurisation et de réduction des consommations d'eau potable.

Le territoire concerné par ce plan d'actions personnalisé couvre la CA du Grand-Guéret, les CC Creuse Grand Sud, Creuse-Sud-Ouest, Marche et Combraille en Aquitaine, Pays Dunois et Porte de la Creuse en Marche.
Un volet d'actions d'économies d'eau doit permettre également de viser, sur le territoire couvert par cet accord, un objectif global de réduction autour de 2,5 % des volumes prélevés pour l'AEP d'ici 2 ans avec deux orientations fortes : l'une concernant les économies d'eau chez les particuliers et au niveau des infrastructures publiques ; l'autre concernant la réduction des volumes de fuites par le remplacement de tronçons de canalisations les plus fuyardes. Les unités de gestion AEP éligibles au volet sécurisation AEP et au financement du renouvellement des réseaux AEP fuyards de cet accord de résilience concernent 83 300 habitants pour une consommation AEP annuelle de 4,5 Mm3 avec 1,4 Mm3 de fuites actuellement mesurées (23,5%).
Partageant ces enjeux, la CA Grand-Guéret, les CC Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest, Creuse Confluence, Portes de la Creuse en Marche et Pays Dunois, les SIAEP Boussac Gouzon, de la région d'Ahun, de la Vallée de la Creuse, de Saint-Loup – Saint-Chabrais, Saint-Sulpice-les-Champs – Vallière, de la Rozeille, le SIAEPA de Crocq ont souhaité s'inscrire dans une trajectoire de progrès et définir avec l'agence un accord de programmation de résilience.

Objet de l'accord de programmation de résilience
Le présent accord de programmation ou accord de résilience a pour objet de définir :

- le programme d'actions portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation permettant d'inscrire le territoire de la CA Grand-Guéret, les communes de communes Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest, Creuse Confluence, Portes de la Creuse en Marche et Pays Dunois, les SIAEP Boussac Gouzon, de la région d'Ahun, de la Vallée de la Creuse, de Saint-Loup – Saint-Chabrais, Saint-Sulpice-les- Champs – Vallière, de la Rozeille, le SIAEPA de Crocq dans une trajectoire de progrès,
- la liste des opérations portées par la CA Grand-Guéret, les communes de communes Creuse Grand Sud, Creuse Sud-Ouest, Creuse Confluence, Portes de la Creuse en Marche et Pays Dunois, les SIAEP Boussac Gouzon, de la région d'Ahun, de la Vallée de la Creuse, de Saint-Loup – Saint-Chabrais, Saint-Sulpice-les-Champs – Vallière, de la Rozeille, le SIAEPA de Crocq et les communes de Janaillat, Sardent, Saint-Georges-la-Pouge, Saint-Hilaire-le-Château, Thauron, la Chapelle-Baloue, Lafat, Maison-Feynes, Sagnat,

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 023-200067189-20230530-20230504-DE

Saint-Sulpice-le-Dunois, Villard, Dun le Palestel et Dontreix faisant l'objet d'un financement de l'agence de l'eau,

- les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau.

Les engagements de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest dans le cadre de cet accord :

- Réaliser des travaux d'économies d'eau dans les infrastructures publiques afin de concourir à la réduction de sa consommation sur le bassin versant de la Creuse et ses affluents pour un montant 100 000 € avec un taux d'aide de 70% (par exemple cela pourrait concerner les projets de baux à réhabilitation du service habitat, cela pourrais aussi se faire sur d'autres bâtiments de la collectivité).

En signant l'accord, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest permettra à son territoire de bénéficier de :

- l'opération de mise à disposition d'équipements hydro-économes et de 4 000 récupérateurs d'eau de pluie mise en œuvre par le PNR Millevaches sur son territoire et celui-ci des Communautés de communes Creuse Grand Sud, CC Creuse Sud-Ouest et CC Marche et Combrailles en Aquitaine ;
- des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour réaliser les études de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable manquantes et mise en place d'équipements (compteurs de sectorisation, dispositifs fixes d'écoute acoustique,..) permettant d'identifier les conduites fuyardes à remplacer pour réduire significativement des fuites d'eau des réseaux et atteindre un rendement des réseaux d'eau potable d'au moins 75 % à échéance 5 ans sur 6 sur la commune de Saint-Hilaire le Château ;
- bénéficier des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour réduire la pression des réseaux d'eau potable afin de limiter les fuites d'eau des réseaux ;
- des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour remplacer les conduites d'eau potable identifiées fuyardes par une campagne de recherche de fuites (appel à projets « fuite des réseaux d'eau ») sur les communes de :

Collectivités en priorité 1 *Taux d'aide de 70%*	***Collectivités en priorité 2*** *taux d'aide de 50%*
Sardent, Saint-Georges la Pouge.	Janaillat, Saint-Hilaire-le-Château, Thauron.

- des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour sécuriser l'alimentation de l'eau potable des communes seules avec des UGE voisines ;
- des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour lancer une étude de schéma directeur d'eau potable intégrant un bilan besoins-ressources permettant d'identifier les solutions de sécurisation de Saint-Hilaire le Château.

Il est précisé que les Conseillers communautaires ont été destinataires du projet d'accord de programmation de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le bassin versant de la Creuse et ses affluents pour la période 2023-2024 ainsi que d'une fiche descriptive de l'Agence de l'Eau.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Autorise M. Le Président à signer l'accord de programmation de résilience avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le bassin versant de la Creuse et ses affluents pour la période 2023-2024, sur le modèle du contrat annexé à la présente délibération.

→ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

Communauté de Communes
Le Président
Creuse Sud-Ouest